



REGLEMENT FESTIVAL FOOT U13

« Phase Départementale »

SAISON 2024-2025



Ballon n° 4 – Terrain foot à 8 – Temps de jeu : Variable

Article 1 : Organisation

Le Festival Foot U13 dans sa phase départementale est ouvert aux clubs du District de la Nièvre, affiliés à la F.F.F.

La gestion de cette compétition est confiée au Département Technique Jeunes du District de la Nièvre qui définit le calendrier, les lieux et les horaires des rencontres.

Une feuille de match est remplie par équipe à chaque tour. Elles seront à retourner accompagnées des résultats des rencontres au secrétariat du District de la Nièvre par le responsable désigné par le Département Technique Jeunes.

Les clubs devront être en mesure de fournir à chaque tour ainsi qu'aux finales départementales un listing des jeunes licenciés qui participent à la compétition. Ce listing qui est à extraire sur Footclubs pourra être exigé par le responsable qui vérifiera l'identité des joueurs. **Un joueur n'apparaissant pas sur le listing ne pourra pas participer aux rencontres.**
Le règlement du Football à 8 sera intégralement appliqué.

Article 2 : Déroulement

Cette compétition se déroule de la façon suivante :

- Phase qualificative sur deux journées où les équipes sont regroupées par poule et se rencontrent suivant la formule « championnat ».
- Poules de 3,4, 5 ou 6 équipes
- Durée d'un match :
 - Poule de 6 équipes : 1 x 12 minutes.
 - Poule de 5 équipes : 1 x 15 minutes.
 - Poule de 4 équipes : 2 x 10 minutes.
 - Poule de 3 équipes : 2 x 15 minutes.
- Pas d'arrêt à la mi-temps, changement de camp seulement.
- Phase finale sur un site unique.
- 2 Finales distinctes (Coupe Principale et Coupe Consolante).
- Un club ne pourra être représenté que par 2 équipes sur les Finales Départementales.
- Poules de 8 équipes.
- Formule « échiquier » (cf règlement des finales).
- Contenu : il sera déterminé par la Commission Fédérale du Football d'Animation et sera précisé dans le règlement annexe de la phase finale.

A compter du dernier tour qualificatif et des finales des différentes coupes, chaque équipe encore qualifiée devra obligatoirement présenter au minimum 6 joueurs ayant été inscrits sur la feuille de match au tour précédent.

Article 3 : Classement et qualifications

Les classements dans les poules sont établis de la manière suivante :

- Match gagné à la fin du temps réglementaire = 3 points
- Match nul à la fin du temps réglementaire = 1 point
- Match perdu à la fin du temps réglementaire = 0 point

**Le classement général après chaque tour et pour chaque coupe est établi à partir du coefficient suivant :
Nombre de points obtenus / Nombre de matches disputés.**

En cas d'égalité dans ces classements entre deux ou plusieurs équipes, celles-ci seront départagées en fonction :

- de la meilleure différence de buts générale (*après application du coefficient*).
- de la meilleure attaque (*après application du coefficient*).
- par tirage au sort.

Article 4 : Calendrier et explications

Samedi 22 février 2025

1^{er} tour de la Coupe Départementale

- 40 équipes engagées dont 2 évoluant en U13 R2 et exemptées
 - 38 équipes réparties en poule de 4 ou 5 équipes.
 - Formule championnat dans chaque poule.
- ⇒ A l'issue de ce tour, les 16 premières équipes du classement général seront qualifiées, si elles en ont vocation, pour le 2^{ème} tour, tandis que toutes les autres équipes seront reversées sur le 1^{er} tour de la Coupe Consolante.

Samedi 15 Mars 2025

2^{ème} tour de la Coupe Départementale

- Les équipes évoluant en U13 R2 sont exemptées.
 - 16 équipes réparties en poule de 4 équipes.
 - Formule championnat dans chaque poule.
- ⇒ A l'issue de ce tour, les 6 premières équipes du classement général seront qualifiées, si elles en ont vocation, pour la finale tandis que toutes les autres équipes seront éliminées

1^{er} tour de la Coupe Consolante

- 22 équipes réparties en poule de 4 ou 5 équipes.
 - Formule championnat dans chaque poule.
- ⇒ A l'issue de ce tour, les 8 premières équipes du classement général seront qualifiées, si elles en ont vocation, pour la finale, tandis que toutes les autres équipes seront éliminées (cf tableau récapitulatif).

Samedi 5 ou Dimanche 06 Avril 2025

Finale de la Coupe Départementale

- 8 équipes en une poule unique (6 qualifiées des ½ finale et les 2 équipes U13R2)
 - Formule échiquier + Ateliers sportifs et éducatifs
- ⇒ A l'issue de cette finale, l'équipe classée 1^{ère} de la poule sera vainqueur de la Coupe Départementale U13 2024-2025 et deux équipes de cette même poule accèderont, si elles en ont vocation, à la phase régionale.

Finale de la Coupe Consolante

- 8 équipes en une poule unique.
 - Formule échiquier + Ateliers sportifs et éducatifs
- ⇒ A l'issue de cette finale, l'équipe classée 1^{ère} de la poule sera vainqueur de la Coupe Consolante U13 2024-2025

Article 5 : Arbitrage

Pour la phase qualificative, chaque club engagé devra présenter **obligatoirement** un arbitre de champ et un dirigeant tuteur à la touche dans le souci d'intégrer **l'arbitrage comme élément du jeu**.

Pour la phase finale, des arbitres désignés par la CDA officieront mais chaque club engagé devra tout de même présenter un arbitre de champ pour « palier » au manque éventuel de jeunes officiels et un dirigeant tuteur à la touche pour accompagner le jeune licencié.

Article 6 : Discipline et fair-play

L'application du protocole « banc exemplaire » est de rigueur sur les différentes coupes.

Un joueur exclu lors d'une rencontre ne pourra participer à la rencontre suivante.

Si toutefois une attitude violente ou brutale venait à se produire de la part d'un joueur, d'un dirigeant ou d'un éducateur, **la commission DTJ** pourrait prononcer le retrait immédiat de toute l'équipe pour la suite de la compétition.

Article 7 : Responsabilité

Toute personne responsable d'un site est par délégation Responsable d'une manifestation organisée sous l'égide de l'instance départementale. Par le fait, cette personne a recours aux mêmes droits et devoirs qu'un membre du District de la Nièvre de Football.

La participation à cette compétition implique l'acceptation et respect du présent règlement.

Le District de la Nièvre décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident au cours de ces rencontres. Chaque club est responsable de la bonne tenue et du respect de la discipline de son équipe.

Article 8 :

Les cas non prévus au présent règlement annexe seront étudiés par la Département Technique Jeunes conformément aux prescriptions des règlements de la Ligue de Bourgogne Franche Comté et des règlements généraux de la Fédération ou dans l'esprit de ces règlements.